



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Monsieur Nicolas PASSCHIER
Maire de Saint Cyr en Talmondais

Pôle Territoires et Collectivités
Direction de la Contractualisation et de l'Ingénierie Territoriale
Secteur Aménagement

Dossier suivi par : Hélène GILBERT-MAHÉ
N° à rappeler : 02.28.85.86.12
Mail : helene.gilbert-mahe@vendee.fr
Réf : HGM.2018
La Roche-sur-Yon, le 25 janvier 2018

Objet : Arrêt – PLU de la commune de Saint Cyr en Talmondais

Monsieur le Maire, par courrier du 26 octobre 2017, reçu le 30, vous m'avez consulté dans le cadre du dossier PLU, phase arrêt, de la commune de Saint Cyr en Talmondais.

Voici les éléments que les services du Département peuvent apporter :

① **La voirie :**

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU arrêté de Saint-Cyr-en-Talmondais présentent notamment un projet de réhabilitation de la zone AUE de la Bonne Amie, située en bordure de la RD949, pour laquelle il est précisé qu'un accès sécurisé existe déjà et que les accès directs sur les RD sont interdits.

② **Les Espaces Naturels Sensibles :**

Bien veiller à prendre en compte l'Atlas Régional des paysages.

③ **Secteur Habitat :**

Le Département, en tant que délégataire des aides à la pierre, et copilote du Plan Départemental de l'Habitat avec l'Etat, reste à la disposition de la Commune pour l'accompagner dans la mise en œuvre des OAP, notamment dans les opérations de logements locatifs sociaux.

④ **Eau - Assainissement :**

Il convient de prévoir une réserve foncière si le zonage prévoit la mise en place d'un assainissement collectif sur la commune.

⑤ **Agriculture et pêche :**

Au point 5.1 du PADD – dernier paragraphe : le Département n'envisage pas actuellement de mettre en œuvre une procédure d'aménagement foncier sur les communes citées.

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur de la Contractualisation
et de l'Ingénierie Territoriale

Erwan CALONNEC

